

II- Synthèse des observations et propositions du public

- La contribution n°1 pose la question du devenir du marché des cinq continents
- Deux remarques (n°11 et n°17) contestent la dématérialisation de la procédure et considèrent qu'il s'agit d'une « forme vicieuse de censure».
- Quatre contributions étayées de croquis (n°8, n°9, n°14, n°21), toutes du même auteur, portent sur des contre-projets pour les liaisons ferroviaires qui traversent ou desservent le nord est parisien (CDG Express, Petite Ceinture, tram-trains, embranchements alternatifs etc.). Deux autres contributions (n°3 et n°17) manifestent également leur désaccord sur l'urbanisation au détriment du réseau ferroviaire « indispensable au bon fonctionnement de Paris » ou souhaitent la remise en service du réseau ferré de la Petite Ceinture
- La contribution n° 19 porte sur la biodiversité. L'auteur s'étonne qu'avec un plan biodiversité voté en mars dernier par le Conseil de Paris et une volonté affichée par la Ville d'élever la biodiversité au rang de priorité absolue pour concevoir un urbanisme respectueux du vivant, le projet ne s'attache pas davantage à préserver les équilibres entre densité humaine, faune et flore et à apporter aux habitants une relation à la nature adaptée à l'environnement urbain, facteur de qualité de vie.
- La plupart des autres contributions indique une forte inquiétude sur la densification en logements du nord du 18^{ème} arrondissement avec l'arrivée simultanée d'autant de projets urbains et redoute la congestion des transports en commun déjà saturés, l'accroissement de l'insécurité dans cette partie de l'arrondissement déjà sous tension et la dégradation de la propreté des espaces publics. Ces remarques réaffirment ce qui avait été souligné au cours de la concertation préalable en insistant à nouveau sur l'ampleur des problématiques sociales qu'il faudrait résoudre avant le développement de nouveaux logements, mais aussi sur les risques d'une densification du quartier, en lien avec les difficultés de circulation Porte de la Chapelle et l'utilisation déjà forte des transports en commun du quartier (métro ligne 12 et lignes de bus 35 notamment). Une remarque interroge sur la ligne de bus 45 et sur le tramway T8 dont les projets semblent encore méconnus de certains usagers.

Globalement les remarques formulées lors de la participation du public par voie électronique ont ainsi porté majoritairement sur les orientations du projet d'aménagement plus que sur ses impacts en matière d'environnement. L'ensemble des contributions et les réponses apportées par la Ville seront portés à la connaissance de l'aménageur auquel il sera demandé de leur porter une attention toute particulière.

III- Les réponses apportées

La Ville poursuit la dynamique de transformation du nord est parisien initiée dans le 19^{ème} arrondissement (quartiers Macdonald et Claude Bernard). Le secteur de grand projet urbain “ Paris Nord-Est ” engagé depuis 2002, au nord des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements et ses grandes emprises évolutives restent pour Paris un des enjeux majeurs des prochaines décennies en termes de renouvellement urbain, de développement économique comme de cohésion sociale. Elle a choisi d’y poursuivre la consolidation d’une ville mixte et solidaire exemplaire en termes de développement durable, ouverte à l’innovation et sur la métropole du Grand Paris.

La livraison de premières réalisations, la ZAC Claude Bernard, l’entrepôt Macdonald, la gare Rosa Parks, la mise en service du Tramway T3, le secteur Chapelle International donnent une meilleure visibilité au grand potentiel de mutation de ces quartiers périphériques jusqu’alors oubliés.

La poursuite du développement urbain de ce grand territoire est étalée dans le temps et se fait par sous-secteurs opérationnels. Les études urbaines confiée à un groupement de professionnels de la ville dont le mandataire est l’agence François Leclercq a permis jusqu’aujourd’hui d’assurer la cohérence d’ensemble entre les premiers quartiers livrés et les nouvelles opérations engagées.

Aujourd’hui, c’est au tour du nord du 18^{ème} de connaître cette métamorphose avec de nombreux secteurs qui vont évoluer concomitamment.

Le nord du 18^{ème} arrondissement constitué essentiellement de quartiers populaires qui font partie de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville compte tenu de la forte concentration de difficultés sociales, économiques et urbaines est marqué par des phénomènes de prostitution, délinquance (trafics), d’incivilités (dépôts sauvages) et de pratiques illicites (vente à la sauvette, installation de migrants) récurrents. La Ville et la mairie d’arrondissement entendent les inquiétudes des habitants sur l’ampleur des problématiques sociales.

Sur les points soulevés, il peut être apporté les éléments de réponse suivants:

Sur la densification en logements et notamment en logements sociaux

La part de 50% de logements sociaux dans la ZAC Chapelle Charbon a été arrêtée en application des règles du Programme Local de l’Habitat (PLH), action 1.2.3 du programme d’actions qui a été approuvé en 2015. Le PLH traduit la volonté du Conseil de Paris de répondre aux besoins des ménages modestes et des classes moyennes en matière de logement. La demande de logement social reste très élevée à Paris (plus de 200 000 demandeurs inscrits), c’est pourquoi la Ville se doit d’avoir une programmation ambitieuse dans le cadre des opérations d’aménagement afin de créer une offre nouvelle.

Sur les transports en commun

Outre la mise en service de la gare Rosa Parks du RER E qui constitue une desserte très performante du secteur, le nord est parisien va s’étoffer de nouvelles offres de transports en commun : le tramway T3 jusqu’à la porte d’Asnières sera en service en novembre 2018, la

ligne 12 du métro ouvrira deux nouvelles stations en 2019 jusqu'à Mairie d'Aubervilliers et le prolongement à l'ouest du RER E est prévue à l'horizon 2023. Le tramway T8 prolongé en terminus à Rosa Parks fait l'objet d'un dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) par Ile de France Mobilités en vue de lancer la concertation ou le débat public en 2019. Enfin la ligne de bus 45 qui reprend le tracé de la ligne 42 sera opérationnelle en septembre 2018. Elle est étendue de Concorde à la porte d'Aubervilliers et comprendra trois nouveaux arrêts le long de la rue d'Aubervilliers.

Quant à l'offre d'hyper-proximité (bus 35 sur la rue de l'Evangile), La Ville de Paris se rapprochera de la RATP et d'Ile-de France Mobilités pour étudier s'il est nécessaire d'en augmenter la fréquence au regard de l'apport de population nouvelle sur son parcours.

Sur l'insécurité et les incivilités

La fréquentation du parc par un public varié, est la meilleure garantie contre le risque d'isolement du nord du 18^{ème} qui manque aujourd'hui de lieux de destination, situation appelée à être palliée par l'arrivée d'équipements structurants rayonnant largement au-delà du secteur comme le parc, le campus Condorcet ou encore l'Arena2 à la Porte de la Chapelle. La qualité d'un quartier dépend d'une multitude de critères et de leur combinaison. Sont déterminants, outre la programmation, la qualité des espaces publics et des espaces verts, la qualité architecturale et la manière dont le nouveau quartier s'insère dans l'existant, les liens qu'il entretient avec les quartiers voisins (continuité des parcours, accessibilité, complémentarité programmatique qui favorise les échanges et les flux locaux). Le quartier vivra avec ses habitants, mais également avec l'ensemble des publics qui viendront se divertir, fréquenter le grand espace vert et l'école ou simplement emprunteront les différents parcours proposés pour rejoindre les quartiers limitrophes.

Concernant la propreté, il est rappelé qu'un lieu d'appel propreté de la DPE sera implanté sur place.

Sur la poursuite de la concertation

Une fois la ZAC créée, la poursuite de la démarche participative sur le projet urbain incombera à la SPLA Paris Batignolles Aménagement et cette mission est prévue dans son contrat de concession d'aménagement. De plus, le collectif constitué des agences Taktyk, Anyoji-Beltrando et du collectif Bivouac, poursuivra la dynamique initiée sur site et animera les lieux durant toute la durée de conception et d'exécution du chantier. L'association des habitants aux évolutions du site, permet de mettre en œuvre le principe de « co-veillance » et ainsi apaiser le quartier.

Sur la biodiversité

Ce sujet mérite effectivement une attention particulière car pendant l'aménagement et les travaux (de la ZAC, du parc et de CDG Express), les milieux vont être perturbés et modifiés (risques de destruction d'espèces de plantes patrimoniales et uniformisation des cortèges d'espèces floristiques). Cependant, des mesures sont prévues pour minimiser ce risque. En effet, les effets des chantiers sur l'environnement repérés dans l'étude d'impact font l'objet de mesures d'évitement, de compensation ou de réduction.

En outre, la Ville demandera à l'aménageur et aux entreprises intervenantes d'être particulièrement vigilants à cette question et de mettre en œuvre les protocoles adaptés en vue de préserver les individus. Elle se rapprochera des acteurs du chantier CDG Express pour qu'il en soit de même.

L'aménagement du parc prévoit de renforcer les sous-trames de la Trame Verte et Bleue parisienne en lien avec la Petite Ceinture ferroviaire, de concevoir un réservoir urbain de biodiversité et de préserver les individus. Ainsi la lisière avec le faisceau ferré cachée derrière le quai couvert, sera laissée en friches et conservera des traces du passé ferroviaire (ballast et rails) devenant ainsi une réserve écologique visitable. L'aménagement paysager du parc permettra à l'ensemble des strates végétales d'être présente sur le site mettant ainsi de nombreux habitats à disposition de la faune. La flore régionale sera privilégiée dans le choix des végétaux. De plus des graines des plantes remarquables du site sont collectées par les services de la Direction des Espaces verts et de l'environnement pour alimenter la banque de graine du Jardin botanique de Paris, au titre d'espèces typiques des friches ferroviaires parisiennes, et également en vue de leur réimplantation sur site une fois les travaux réalisés. Ainsi ce nouveau parc constituera un réservoir urbain de biodiversité de qualité.